

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE**

Mardi 20 décembre 2011 à 19 h 00 au siège social

Etaient présents : M Loïc AUBIN, M André BERTHELOT, M Jérôme BESIN, M Frédéric COLLET, Mme Anne-Françoise COURTEILLE, Mme Marie-Françoise DEMAY, M Joseph DURAND, M Michel EVEN, M Jacques GUILLEMOT, M Xavier HEBERLE, Mme Marie-Françoise LAISNE, M Guy LARCHER, M Michel LECUYER, M Alain LEFEUVRE, M. Patrick LESEC, Mme Liliane MARCHET, M Frédéric MEREL, M Patrick MEREL, M Philippe NUGET, Mme Isabelle OLIVIER, M Daniel PICARD, M Xavier ROLLAND.

Etaient absents : M Michel DUAULT, M Pierre JEHANNIN a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise DEMAY, M Dominique LUC est remplacé par Mme Liliane MARCHET, M Laurent PEYREGNE qui a donné pouvoir à M. Frédéric COLLET, M Loïc RICHARD est remplacé par M. Patrick LESEC, Mme Ghislaine PERRAULT, M Eric ROLLAND, M Patrick SAULTIER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise DEMAY

**SPECTACLE « EXCALIBUR III THE ORIGINS » D'ALAN SIMON - PAIMPONT - JUILLET 2012
INTERVENTION COMMUNAUTAIRE – DECISION DE PRINCIPE**

Monsieur le Président rappelle qu'à l'issue du dernier conseil communautaire, l'assemblée communautaire a été informée du souhait émanant d'Alan Simon d'organiser un événement culturel majeur le 14 juillet à Paimpont.

Madame la Vice-présidente informe que les membres de la commission chargée de la culture se sont réunis le 12 décembre dernier pour en échanger et rappelle ainsi les grandes lignes du projet et son état d'avancement.

Auteur compositeur réalisateur, Alan Simon sollicite la Commune de Paimpont et la Communauté de Communes de Brocéliande pour lancer la première représentation de son troisième opus d'Excalibur III – The Origins en Brocéliande. 25 000 spectateurs sont attendus.

Le plateau d'artistes sera composé d'une vingtaine d'artistes internationaux, 120 musiciens, deux compagnies de comédiens et une troupe de danseurs irlandais. Le lancement officiel est annoncé pour le 11 février 2012 à l'espace Atlantis - Leclerc de Nantes. Une conférence de presse serait organisée avant le spectacle à la Maison de Brocéliande. Des partenariats sont en cours avec Ouest-France (édition d'un supplément gratuit de 18 pages consacré à Excalibur, le 1er juillet 2012, au sein duquel le territoire de Brocéliande bénéficierait d'une promotion dans toutes ses composantes (économie, culture, tourisme...) ainsi qu'une publicité toutes éditions du 14 janvier au 14 juillet 2012), France Bleue, la Région Bretagne, magasins Leclerc, FR3, TF1... Un film DVD serait enregistré le 14 juillet qui inclura l'intégrale du spectacle et un documentaire de 55 mn sur Brocéliande.

En fonction du succès de cet événement, une deuxième représentation pourrait être envisagée par les organisateurs.

Pour ce spectacle, la Société de production d'Alan Simon, Babaïka Productions, prendrait en charge les cachets des artistes, les charges sociales, le son et la lumière, la scène, les techniciens, la régie générale, la promotion, la SACEM, les transports, les assurances, la sécurité artistes et du site, la signalisation.


Alan Simon souhaite que la Communauté de Communes prenne en charge les raccordements EDF, l'hébergement et la restauration des techniciens, artistes et bénévoles, les bénévoles pour la préparation de l'événement et le jour de l'événement ainsi que pour le nettoyage du site, les relais d'affichage pour la Communauté de Communes et les environs, l'installation de la signalisation. Par cet événement, la Communauté de Communes pourrait bénéficier d'une couverture médiatique importante lui permettant de promouvoir la destination Brocéliande et de communiquer sur le lancement de la Maison de Brocéliande.

La Commune de Paimpont a déjà proposé le terrain derrière la salle de l'étang bleu qui pourrait accueillir le site du spectacle, la salle de l'étang bleu pour accueillir les artistes (sanitaires – loges), le point presse et la salle de restauration ainsi que des terrains en face du cimetière pour les stationnements. La Commune de Paimpont mettrait également à disposition du personnel communal et du matériel.

Après avoir entendu la présentation d'Alan Simon, en avoir débattu, par 3 voix contre, 5 abstentions et 16 voix pour, les membres du Conseil communautaire décident :

- de s'engager dans un partenariat financier à hauteur de 20 000 € maximum correspondant aux frais estimés de restauration et d'hébergement des artistes, techniciens et bénévoles,
- de rechercher les possibilités de versement direct de cette somme aux organisateurs au titre de l'aide directe aux entreprises en lien avec le Conseil Régional de Bretagne conformément à l'article L 1511.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu et adopté,
Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DEMAY**



Séance est levée à 21h10

Le 22 décembre 2011



**Le Président,
Loïc AUBIN**